

**REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 22 AVRIL 2021**

Convocation envoyée le	16 Avril 2021
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents à l'ouverture de la séance	33
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	38

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1 ^{er} Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Monsieur Olivier VIÉMONT	3 ^{ème} Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4 ^{ème} Vice-Président	Véretz
Madame Pascale DEVALLEE	5 ^{ème} Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6 ^{ème} Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7 ^{ème} Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8 ^{ème} Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9 ^{ème} Vice-Président	Chançay
Monsieur Laurent THIEUX	10 ^{ème} Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Nathalie PIEAUX	Membre du Bureau	Chançay
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Monsieur Marc JONCHERAY	Membre du Bureau	Véretz
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du Bureau	La Ville-aux-Dames
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Monsieur ABLITZER Claude	Conseiller communautaire	Azay-sur-Cher
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Madame Anne-Marie LÉGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Esther PETIT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller Communautaire	Monnaie
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère Communautaire	Véretz
Monsieur Jean-Marc HEMME	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Nathalie MÈME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Conseiller Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Madame Claude GOURON	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne

Absents ayant donné procuration :

Madame Nelly HOEVE	La Ville-aux-Dames	Jean-Bernard LELOUP	La Ville-aux-Dames
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Montlouis-sur-Loire	Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Christophe DUVEAUX	Monnaie	Anne-Marie LÉGER	Monnaie
Madame Axelle TREHIN	Reugny	Nicolas TOKER	Reugny
Madame Brigitte PINEAU	Vouvray	Gérard SERER	Vouvray

Absents :

Monsieur Michel PADONOU	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Sophie LESCORNEZ	Conseillère Communautaire	Larçay
Monsieur Patrick BOURDY	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire

Secrétaires de séance : Mesdames Aline VIOLANTE et Nathalie PIEAUX

DELO40-2021 COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après avoir précisé que le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pouvait être intégralement consulté dans les locaux administratifs de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ **APPROUVE ET VOTE** les comptes de gestion 2020 du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées, et des budgets annexes Déchets ménagers, Location de bâtiments d'accueil, Zones d'activités de l'ex CCV et Zones d'activités de l'ex CCET.

➤ **PRECISE** que les états synthétiques des comptes de gestion 2020 de l'ensemble des budgets sont joints avec les projets de délibérations relatifs à l'approbation des comptes administratifs 2020 ; l'intégralité des documents étant consultable auprès de la direction des services financiers.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 38

Monsieur Vincent MORETTE, Président, se retire de la séance pour les débats et votes

DELO41-2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président, délégué aux finances de la Communauté Touraine Est-Vallées,

Vu, l'avis de la Commission Ressources du 16 mars 2021,

Vu, l'avis du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2021

Le Président ayant quitté la séance du 22 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de M. Olivier VIÉMONT, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté Touraine-Est Vallées dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

➤ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération

Communauté Touraine-Est Vallées
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
du Budget Principal

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET PRINCIPAL TOURAINE EST VALLEES (en €)						
Résultats cumulés 2019	Affectation des résultats 2019	Opérations 2020		Solde des opérations 2020	Résultats cumulés 2020	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis Exercice 2020	Titres émis (dont 1068) Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture (2020)	
a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e	
TOTAL BUDGET	3 669 755,19	-185 299,56	18 568 192,69	19 251 314,17	683 121,48	4 167 577,11
Investissement	362 619,31		2 729 098,56	1 930 223,56	-798 875,00	-436 255,69
Fonctionnement	3 307 135,88	-185 299,56	15 839 094,13	17 321 090,61	1 481 996,48	4 603 832,80

RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	3 535 686,70	928 693,59	-2 606 993,11

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 37

DELO42-2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président délégué aux finances de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, l'avis de la Commission Ressources du 16 mars 2021,

Vu, l'avis du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2021,

Le Président ayant quitté la séance du 22 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Déchets Ménagers dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer par les tableaux annexés au présent document.

➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

➤ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées tels que résumés par les tableaux annexés à la présente délibération.

**Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2020
Budget annexe Déchets Ménagers**

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET DECHETS MENAGERS (en €)						
Résultats cumulés 2019	Affectation des résultats 2019	Opérations 2020		Solde des opérations 2020	Résultats cumulés 2020	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis Exercice 2020	Titres émis (dont 1068) Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture (2020)	
a	b	c	d	e = d - c	f = a - b + e	
TOTAL BUDGET	601 019,60	0,00	4 763 610,30	5 132 887,40	369 277,10	970 296,70
Investissement	305 854,99		92 092,52	292 242,07	200 149,55	506 004,54
Fonctionnement	295 164,61	0,00	4 671 517,78	4 840 645,33	169 127,55	464 292,16

RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	272 670,99	0,00	-272 670,99

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 37**

DELO43-2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENTS D'ACCUEIL

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président, délégué aux finances de la Communauté Touraine Est-Vallées,

Vu, l'avis de la Commission Ressources du 16 mars 2021,

Vu, l'avis du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2021,

Le Président ayant quitté la séance du 22 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIÉMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Location Bâtiments d'Accueil dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

➤ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Location de Bâtiments d'Accueil de la Communauté Touraine-Est Vallées tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2020
Budget annexe Location Bâtiments d'Accueil

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET LOCATION DE BATIMENTS (en €)						
Résultats cumulés 2019	Affectation des résultats 2019	Opérations 2020		Solde des opérations 2020	Résultats cumulés 2020	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis Exercice 2020	Titres émis (dont 1068) Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture (2019)	
a	b	c	d	e = d - c	f = a - b + e	
TOTAL BUDGET	-308 706,44	-30 433,35	2 683 071,17	2 993 732,34	310 661,17	-28 478,62
Investissement	-339 139,79		1 743 138,65	1 600 530,01	-142 608,64	-481 748,43
Fonctionnement	30 433,35	-30 433,35	939 932,52	1 393 202,33	453 269,81	453 269,81

RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	1 355,06	1 896,00	540,94

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 37

DELO44-2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOUVRILLON

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président, délégué aux finances de la Communauté Touraine Est-Vallées,

Vu, l'avis de la Commission Ressources du 16 mars 2021,

Vu, l'avis du Bureau Communautaire 1^{er} avril 2021,

Le Président ayant quitté la séance du 22 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex Communauté de Communes du Vouvrillon dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes du Vouvrillon, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser (absence de restes à réaliser).

➤ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes du Vouvrillon tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2020
Budget annexe Zones d'activités de l'ex-CCV

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET ZONES D'ACTIVITES EX-CCV (en €)						
Résultats cumulés 2019	Affectation des résultats 2019	Opérations 2020		Solde des opérations 2020	Résultats cumulés 2020	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis Exercice 2020	Titres émis (dont 1068) Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture (2019)	
a	b	c	d	e = d - c	f = a - b + e	
TOTAL BUDGET	-319 758,05	0,00	1 520 626,16	1 571 703,33	51 077,17	-268 680,88
Investissement	-689 766,23		705 570,06	799 252,27	93 682,21	-596 084,02
Fonctionnement	370 008,18	0,00	815 056,10	772 451,06	-42 605,04	327 403,14

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement (total)			
Investissement (total)			

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 37

DELO45-2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST TOURANGEAU

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président, délégué aux finances de la Communauté Touraine Est-Vallées,

Vu, l'avis de la Commission Ressources du 16 mars 2021

Vu, l'avis du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2021

Le Président ayant quitté la séance du 22 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser (absence de restes à réaliser).

➤ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2020
Budget annexe Zones d'activités de l'ex-CCET

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET ZONES D'ACTIVITES EX-CCET (en €)					
Résultats cumulés 2019	Affectation des résultats 2019	Opérations 2020		Solde des opérations 2020	Résultats cumulés 2020
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis Exercice 2020	Titres émis (dont 1068) Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture (2019)
a	b	c	d	e = d - c	f = a - b + e
TOTAL BUDGET	569 408,09	3 246 022,84	3 292 669,29	46 646,45	616 054,54
Investissement	304 677,34	1 496 944,45	1 630 908,47	133 964,02	438 641,36
Fonctionnement	264 730,75	1 749 078,39	1 661 760,82	-87 317,57	177 413,18

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	0,00	0,00	0,00

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 37

Retour en séance de Monsieur Vincent MORETTE, Président

DELO46-2021 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président, délégué aux finances de la Communauté Touraine Est-Vallées, donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil de Communauté vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant les comptes administratifs de la Communauté Touraine-Est Vallées, pour le budget principal et les budgets annexes Déchets ménagers, Location de bâtiments, Zones d'activités de l'ex CCV et Zones d'activités de l'ex-CCET.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir les besoins de financement d'investissement en comblant le solde d'exécution qui fait l'objet d'un simple report d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président, délégué aux finances de la Communauté Touraine Est-Vallées,

Vu, l'approbation des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté Touraine-Est Vallées,

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté Touraine-Est Vallées :

BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées fait apparaître :

- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	436.255,69 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	4.603.832,80 €
- Un solde déficitaire de restes à réaliser d'investissements de	2.606.993,11 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-dépenses Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	436.255,69 €
- c/1068 – recettes - Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation)	3.043.248,80 €
- c/002-recettes Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1.560.584,00 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées fait apparaître :

- Un excédent de la section d'investissement de	506 004,54 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	464 292,16 €
- Un solde déficitaire des restes à réaliser d'investissements de	272 670,99 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001- Résultat d'investissement reporté (excédent)	506 004,54 €
- c/002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	464 292,16 €

BUDGET ANNEXE LOCATION DE BATIMENTS D'ACCUEIL

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe Location de Bâtiments d'Accueil fait apparaître :

- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	481.748,43 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	453.269,81 €
- Un solde de restes à réaliser excédentaire de	540,94 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-dépenses Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	481.748,43 €
- c/1068-Excédent de fonctionnement capitalisé	453.269,81 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES EX-CCV

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes du Vouvrillon fait apparaître :

- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	596.084,02 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	327.403,14 €
- Une absence de restes à réaliser.	

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-dépenses Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	596.084,02 €
- c/002-recettes Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	327.403,14 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES EX-CCET

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau fait apparaître :

- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de	438.641,36 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	177.413,18 €
- Une absence de restes à réaliser	

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-recettes Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	438.641,36 €
- c/002-recettes Résultat de fonctionnement reporté	177.413,18 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 38

DELO47-2021 EQUIPEMENTS SPORTIFS : MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16-IV relatif à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences,

Vu, l'avis de la conférence des maires du 12 Avril 2021,

Considérant, la demande de la ville de Chançay, dans le cadre d'un projet d'organisation de la pratique sportive plus cohérente avec les besoins des clubs et de la commune, d'assurer directement la gestion du terrain et des vestiaires de rugby et de reprendre en pleine propriété l'ensemble de l'équipement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** que « En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », sont définies d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- Gymnase intercommunal, vestiaires de football et salle associative à Reugny,
- Piscine de l'Echeneau à Vouvray,
- Tennis couvert à Vernou-sur-Brenne.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 38

DEL048-2021 TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE L'ECHENEAU A VOUVRAY - 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Olivier VIÉMONT, Vice-Président délégué aux Finances, de la Communauté Touraine Est-Vallées,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la politique tarifaire de la piscine intercommunale de l'Echeneau à Vouvray à partir du 29 mai dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur.

	TARIFS HABITANTS TOURAINE EST VALLEES *		TARIFS HABITANTS HORS TOURAINE EST VALLEES	JUSTIFICATIFS ACCEPTES POUR APPLICATION DES TARIFS
	Créneau de 11h à 14h	Créneau de 15h à 20h	Tarif unique pour chacun des 2 créneaux	
Entrée unitaire adulte	2,0 €	3,0 €	4,0 €	Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
Entrée unitaire réduit**	1,5 €	2,0 €	3,0 €	Carte étudiant

*** Application des tarifs**

Un justificatif devra être présenté pour prouver la domiciliation sur le territoire de la Communauté

**** réduits**

Enfant - 18 ans / étudiants / demandeurs d'emplois/ agents TEV avec CNAS sur présentation d'un justificatif de domicile

Tarifs de régularisation

Complément tarifaire pour achat d'un billet non conforme - différence entre le tarif applicable et le tarif prépayé	0,5 €
	1,0 €
	1,5 €
	2,0 €
	2.5 €

➤ **APPROUVE** la politique tarifaire de la piscine intercommunale de l'Echeneau à Vouvray à partir du 29 mai dans le cadre de la levée du protocole sanitaire.

	TARIFS HABITANTS TOURAINE EST VALLEES *	TARIFS HABITANTS HORS TOURAINE EST VALLEES	JUSTIFICATIFS ACCEPTES POUR APPLICATION DES TARIFS
Entrée unitaire adulte	3,5 €	5,0 €	Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
Entrée unitaire réduit**	2,7 €	4,0 €	Carte étudiant

*** Application des tarifs**

Un justificatif devra être présenté pour prouver la domiciliation sur le territoire de la Communauté

**** réduits**

Enfant - 18 ans / étudiants / demandeurs d'emplois/ agents TEV avec CNAS sur présentation d'un justificatif de domicile

Tarifs de régularisation

Complément tarifaire pour achat d'un billet non conforme - différence entre le tarif applicable et le tarif prépayé	0,5 €
	1,0 €
	1,5 €
	2,0 €

- **APPROUVE** les dispositions tarifaires suivantes :
- Gratuité pour les moins de 3 ans,
 - Les centres de loisirs de la Communauté Touraine-Est Vallées pourront accéder gratuitement à la piscine sur réservation,
 - Cours collectif de natation (5 séances) : 50€
 - Aquagym : 5€ la séance
 - Perte/vol de la carte magnétique d'abonnements et forfaits : 5€
 - Perte du bracelet-clé de vestiaire : 5€
 - Aucun remboursement ne sera effectué pour les personnes ayant réservées leur entrée et qui ne viendraient pas pour toutes raisons
- **PRECISE** que les durées de validité des titres vendus sont les suivantes :
- Les entrées unitaires sont valables uniquement le jour et au créneau horaire réservé.
- **PRECISE** qu'en cas de perte ou de vol du bracelet – clé de vestiaire, un paiement de 5,00€ sera demandé pour la réalisation d'une nouvelle carte ou clé.
- **PRECISE** qu'en cas d'évacuation de la piscine, il sera procédé à l'échange ou au remboursement différé (par mandat administratif) pour les entrées unitaires sur présentation du titre d'entrée.
- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables pour la saison 2021 soit du 29 mai au 29 août 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 38

DELO49-2021 ABATTEMENT FACTURATION 3^E TRIMESTRE 2020-2021 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles AUGEREAU, 4^{ème} Vice-Président, chargé de l'École de Musique et de la Coopération Culturelle de la Communauté de Touraine-Est Vallées,

Vu, les statuts de la communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à la gestion de l'école de musique intercommunale

Vu, la délibération du 25/06/2020 relative aux tarifs de l'école de musique,

Vu, l'avis de la commission culture du 07 avril 2021,

Vu, l'avis du bureau communautaire du 15 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** un abattement au prorata du nombre de cours de l'école de musique n'ayant pu se tenir en présentiel ou n'ayant pu avoir un contenu pédagogique à distance sur l'année scolaire 2020-2021,

selon la formule de calcul suivante : (prix annuel du cours concerné / 33 semaines de cours) x nombre de cours à rembourser.

➤ **PRÉCISE** que les frais d'inscription restent dus dans leur totalité.

➤ **PRÉCISE** que la réduction de 20% aux harmonies ne sera exceptionnellement pas appliquée.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 38

DELO50-2021 TARIFS 2021-2022 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
--

Après avoir entendu le rapport Monsieur Gilles AUGEREAU, 4^{ème} Vice-Président, chargé de l'École de Musique et de la Coopération Culturelle de la Communauté de Touraine-Est Vallées,

Vu, les statuts de la communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à la gestion de l'école de musique intercommunale

Vu, l'avis de la commission culture du 07 avril 2021,

Vu, l'avis du bureau communautaire du 15 avril 2021,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOPTE** les tarifs de l'école de musique intercommunale 2021/2022 :

DISCIPLINES	TARIFS ANNUELS 2021/ 2022
Frais d'inscription	16 €*
Location d'instruments (réparation et remise en état à la charge du locataire)	90 € + chèque caution de 50,00 €
Location d'instruments pour l'éveil instrumental (réparation et remise en état à la charge du locataire)	Gratuit

**application de 20% supplémentaire au tarif pour les élèves hors TEV*

TARIFS 2021/2022	QF < à 600	De 601 à 1200	De 1201 à 2000	QF > à 2000
Pratique collective (PC) « hors cursus »	42,00 €*	44,00 €*	47,00 €*	49,00 €*
FM ou éveil	117,00 €*	123,00 €*	130,00 €*	136,00 €*
Les cordes	145,00 €*	153,00 €*	161,00 €*	169,00 €*
piano	225,00 €*	237,00 €*	249,00 €*	262,00 €*
Les bois, cuivre et percussions	131,00 €*	138,00 €*	145,00 €*	152,00 €*
Tarif adultes (les cours de piano et guitare sont réservés aux élèves de moins de 18 ans à l'inscription)	235,00 €*	247,00 €*	259,00 €*	272,00 €*

Chant lyrique ou atelier lyrique	263,00 €*	277,00 €*	291,00 €*	305,50 €*
Tech. Vocale, chant choral ou chant musiques actuelles	84,00 €*	89,00 €*	93,00 €*	98,00 €*

*application de 20% supplémentaire au tarif pour les élèves hors TEV

➤ **PRÉCISE** qu'une avance de 50 € sera demandée lors de l'inscription et déduite sur la première facturation de l'année scolaire 2021/2022.

➤ **PRÉCISE** que pour pouvoir prétendre à une réinscription, il convient d'être à jour de ses cotisations.

➤ **PRÉCISE** que le règlement de la scolarité peut être facturé annuellement, trimestriellement ou mensuellement (sur 9 mois par prélèvement) aux familles avec la déduction de l'avance demandée lors de l'inscription. La location des instruments fait l'objet d'une seule facturation.

➤ **PRÉCISE** que les familles auront la possibilité de régler la scolarité et la location des instruments en chèques, chèque-vacances ANCV, Passeport Loisirs Jeunes, aide aux loisirs de la MSA, espèces, par prélèvement automatique ou par paiement en ligne.

➤ **PRÉCISE** qu'en cas de deux rejets de prélèvement consécutifs, le solde de la scolarité devra être réglé en une seule fois.

➤ **PRÉCISE** qu'une réduction de 20% sur les cours sera accordée aux élèves pratiquant une pratique collective au sein des harmonies du territoire avec lesquelles l'école de musique intercommunale conventionne au titre de ses pratiques collectives. Réduction applicable sur la facturation du 3^{ème} trimestre, sous réserve de l'assiduité de l'élève et de l'activité de l'harmonie.

➤ **PRÉCISE** qu'en cas d'inscription au cours d'un trimestre, le dit trimestre sera dû dans sa totalité, sans pour autant régler le ou les trimestres passés.

➤ **PRÉCISE** qu'une caution encaissable de 50 € sera demandée lors de la location d'un instrument et sera remboursée par virement bancaire après la restitution de l'instrument, sous réserve de n'avoir constaté aucune anomalie ni réparation à effectuer qui serait à la charge du locataire.

➤ **RAPPELLE** que, comme indiqué dans le règlement intérieur de l'école, en cas de demande de remboursement par les familles pour des raisons de perte d'emploi ou dans le cas de circonstances exceptionnelles étudiées au cas par cas, il pourra être procédé au remboursement des familles au prorata des cours non pris. Par ailleurs, dès lors que la communauté Touraine-Est Vallées est contrainte d'annuler au moins **5 cours d'une même discipline musicale** durant l'année scolaire et que la communauté Touraine-Est Vallées est dans l'incapacité de pouvoir les rattraper ultérieurement, une déduction proportionnelle sera effectuée en appliquant cependant une carence de 2 cours.

➤ **DIT** que les tarifs seront applicables à compter des dates de réinscription 2021-2022.

➤ **DIT** que l'ensemble des recettes seront imputées sur 7062.311 sur les budgets 2021 et 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 38

DELO51-2021 INDEMNITE FORFAITAIRE DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SPL TRI VAL DE LOIR(E)

M. François LALOT se retire de la séance et ne participe ni au débat ni au vote.

Départ de M. Jean Bernard LELOUP : pouvoir à Madame BLACHIER

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président de la Communauté de Touraine-Est Vallées,

Vu, les statuts constitutifs de la SPL Tri Val de Loir(e),

Vu la délibération DEL116-2020 désignant le représentant de Touraine-Est Vallées à la Société Publique Locale Tri Val de Loire

Vu, le procès-verbal du conseil d'administration de la SPL Tri Val de Loir(e) du 12 janvier 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** son représentant à accepter tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président ou le Conseil d'administration de la SPL Tri Val de Loir(e).

➤ **AUTORISE** son représentant au Conseil d'Administration de la SPL Tri Val de Loir(e) à percevoir des avantages particuliers, notamment des jetons de présence pour un montant ne pouvant excéder 50 € par réunion.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 36

Retour de M. François LALOT

<p style="text-align: center;">DEL052-2021 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CARACTERISATION DU FLUX RESIDUEL DES ORDURES MENAGERES AVEC TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE</p>
--

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LALOT, délégué à la gestion et la valorisation des déchets de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le code de la commande publique et notamment son article L2113-6 qui permet aux collectivités de constituer des groupements de commandes pour des besoins communs,

Vu, le code de la commande publique et notamment son article L2113-7 qui encadre la mise en place d'une convention constitutive du groupement définissant les règles de fonctionnement entre les collectivités membres,

Vu, le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1-3 et R2123-2, la consultation est passée en procédure adaptée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et Tours Métropole Val de Loire en vue de la caractérisation de leur flux de déchets ménagers résiduels,

➤ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

➤ **PRECISE** que le coordonnateur du groupement de commandes sera la communauté de communes Touraine-Est Vallées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, le Vice-Président François Lalot, délégué à la gestion et la valorisation des déchets, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 37

DELO53-2021 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DE L'ALSH DE CHANCAY ET LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES DE REUGNY

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent Thieux, délégué à la petite enfance et à l'enfance jeunesse de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le code de la commande publique et notamment son article L2113-6 qui permet aux collectivités de constituer des groupements de commandes pour des besoins communs,

Vu, le code de la commande publique et notamment son article L2113-7 qui encadre la mise en place d'une convention constitutive du groupement définissant les règles de fonctionnement entre les collectivités membres,

Vu, le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1-3 et R2123-2, la consultation est passée en procédure adaptée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et la commune de Reugny en vue de la gestion des Temps d'Activités Périscolaires dans l'école de Reugny et de l'ALSH à Chançay.

➤ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

➤ **PRECISE** que le coordonnateur du groupement de commandes sera la communauté de communes Touraine-Est Vallées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, le Vice-Président Laurent Thieux, délégué à la petite enfance et à l'enfance jeunesse, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 37

DELO54-2021 ACHAT D'UNE PARCELLE BATIE SUR LA COMMUNE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE A LA SCI FLEURAC

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Président, de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1 relatif aux droits de préemption, L211-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain, L213-1 et suivants relatifs aux dispositions communes au droit de préemption urbain, aux zones d'aménagement différé et aux périmètres provisoires et L300-1 relatif aux actions et opérations d'aménagement foncier,

Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de développement économique et de protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu, le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de Touraine-Est Vallées approuvé par délibération du Conseil communautaire le 19/12/2019,

Vu, la délibération n°21/2018 du conseil communautaire du 22/02/2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal,

Vu, la délibération n°63/2020 du Conseil communautaire du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président d'une partie des attributions de l'assemblée délibérante et chargeant notamment le Président d'exercer, au nom de la Communauté de communes dans les zones d'activité les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire,

Vu, la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Jean-Claude CHEVALLIER, notaire à Tours (37) enregistrée en mairie de Montlouis-sur-Loire, sous le n° 037.156.20.C0040, reçue le 18/02/2020, en vue de la cession moyennant le prix de 425 000 € (quatre cent vingt-cinq mille euros), d'un bien sis à Montlouis-sur-Loire, 7 Rue Gustave Eiffel ZI des Ormeaux, cadastré section AT n°92, d'une superficie totale de 7 634 m², appartenant à la SCI Fleurac représentée par Monsieur Jean-Louis PIERDON,

Vu, la décision communautaire 13-2020 du 09/06/2020 relative à la préemption du bien,

Vu, l'Avis du Pôle d'évaluation du Domaine émis le 20/05/2020,

Vu, le jugement de fixation de prix rendu par le juge de l'expropriation auprès du Tribunal de Tours en date du 17 Décembre 2020, fixant le prix de l'ensemble immobilier à 340 000€HT,

Vu, la signification de jugement de fixation du prix rendue par Maître Stéphane Brunet, huissier de justice en date du 15/02/2021,

Considérant, la nécessité pour la Communauté de communes de requalifier la zone d'activité Les Ormeaux orientée vers le commerce et d'implanter un service de ressourcerie à destination des habitants de la Communauté de communes avec des ateliers et une matériauthèque, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat de la Communauté de Communes,

Considérant, les actions du Plan Climat Air Energie Territorial de Touraine-Est Vallées, en particulier les actions 14 (Valoriser les produits locaux et responsables, ainsi que les circuits courts, en direction des ménages) et 24 (Augmenter la durée de vie des produits),

Considérant, l'opportunité de la vente du bien de la SCI Fleurac, eu égard notamment à sa localisation à proximité de la Route départementale 140 et de la gare Véretz/Montlouis-sur-Loire, correspondant au besoin de la Communauté Touraine-Est Vallées et indispensable à la réalisation, dans l'intérêt général, des projets ci-avant exposés,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'acquérir le bâtiment situé à Montlouis-sur-Loire, n°7 rue Gustave Eiffel, d'une surface de 1 210 m² implanté sur un terrain de 7 634 m², référencé au cadastre Section AT n°92, appartenant à la SCI Fleurac,

➤ **PRECISE** que la vente se fera au prix de 340 000 €HT, ce prix étant fixé par Jugement de fixation de prix,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente devant notaire, et plus généralement tout acte qui serait nécessaire à la poursuite du dossier,

➤ **PRECISE** que suivant l'article R213-12, alinéa 2 du Code de l'Urbanisme, l'acte authentique constatant le transfert de propriété devra être établi au plus tard, le 15 juin 2021 et que suivant l'article L213-14 du code de l'urbanisme, le règlement de 340 000 € devra être versé à la SCI Fleurac au plus tard, le 15 juillet 2021, faute de quoi le propriétaire pourrait disposer de son bien librement. Les Crédits suffisants sont inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 37

**DELO55-2021 ACHAT D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE A LA SNC
LIDL**

Après avoir entendu le rapport de Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente, chargée du Développement Economique de la Communauté de Touraine-Est Vallées,

Vu, les statuts de la CTEV et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de développement économique,

Vu, l'avis du Pôle d'évaluation du Domaine émis le 18 février 2020 pour le bien situé 18 rue Pierre Maître (Magasin Lidl),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **CONFIRME** l'achat à LIDL SNC d'un bâtiment d'une surface utile de 1 022 m² implanté sur un terrain de 4 786 m², référencé au cadastre section BK n° 108,

➤ **PRECISE** que la vente sera consentie et acceptée au prix principal de 400 000 €HT, les crédits étant inscrits au budget annexe Bâtiments de la Communauté de communes,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, la Vice-Présidente en charge du Développement Economique, à signer le compromis de vente par devant notaire, avec la participation éventuelle du notaire de l'acquéreur, et plus généralement tout acte qui serait nécessaire à la poursuite du dossier.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 37

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 23 Avril 2021




Vincent MORETTE
Président Touraine-Est Vallées